



## Protocole de lutte contre le Coronavirus Dispositif d'aide sociale d'urgence Lausanne

### Situation au 10 mars 2020

A ce jour les mesures suivantes sont demandées dans les structures du dispositif gérées par la Ville, à savoir l'hébergement d'urgence l'Etape (60 places en chambres à quatre, ouvert tous les jours jusqu'au 30 avril de 21h à 8h), l'Espace (lieu d'accueil de jour ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h) et le Bureau des Réservations.

Les institutions partenaires subventionnées par les pouvoirs publics sont également appelées à préparer dans les plus brefs délais des plans de lutte contre le virus, y compris des plans de continuité des prestations.

### Mesures d'hygiène

#### **A destination du personnel d'accueil et de nettoyage :**

- Appliquer strictement les recommandations d'hygiène personnelle :
  - Se laver soigneusement et fréquemment les mains avec de l'eau et du savon
  - Tousser et éternuer dans un mouchoir jetable ou dans le creux du coude
  - Jeter les mouchoirs usagés dans une poubelle fermée
  - Eviter les poignées de mains et les contacts rapprochés
- Aérer les chambres et les pièces plusieurs fois par jour pendant 15 minutes.
- Utiliser avec parcimonie les désinfectants pour les mains mis à disposition, au vu de leur rareté. Privilégier le lavage des mains au savon, à la fois pour les usagers et le personnel. Réserver le désinfectant principalement à l'usage du personnel des structures.
- L'usage de masques est à ce jour réservé uniquement pour les cas de suspicion de maladie ; dans ce cas l'utilisateur soupçonné de maladie ainsi que les veilleurs/collaborateurs/trices en lien avec cet usager porteront un masque, qui sera changé au minimum toutes les 2 heures.
- Utiliser des gants jetables pour préparer et servir la nourriture, débarrasser le linge et la literie et nettoyer les surfaces (tables, comptoirs etc..).
- A l'Espace, préparer les collations à l'avance de façon à éviter un libre service des aliments par les usagers.
- Laver soigneusement et quotidiennement les surfaces (tables, plans de travail, comptoir), poignées de porte et sanitaires à l'aide d'un désinfectant.
- Réserver 2 chambres sur les 17 chambres à disposition de l'Etape afin de permettre l'isolement des usagers de plus de 65 ans ainsi que des usagers avec un état de santé particulièrement fragile. La capacité de l'Etape a été réduite de 64 à 60 pour permettre la mise en place de cette mesure.

#### **A destination des usagers :**

- Exiger un lavage obligatoire des mains au savon dès l'entrée de l'utilisateur dans la structure.
- Expliquer les règles à suivre en termes d'hygiène personnelle à l'aide des panneaux explicatifs.
- Exiger des usagers qu'ils signalent au personnel immédiatement toute situation de fièvre ou de problème respiratoire.

Le personnel de l'Etape et de l'Espace est actuellement en possession d'une petite réserve de masques, de désinfectant pour les mains et de produit de désinfection des surfaces. Cette réserve ne sera pas suffisante en cas de nécessité d'utilisation intensive.



## Mesures sanitaires

- Selon recommandation de l'Etat Major DIAM : Prendre la température, à l'aide d'un thermomètre frontal sans contact, des usagers à l'entrée de l'Etape. A l'Espace et au Bureau des Réservations, prendre la température des usagers pour lesquels le personnel a une suspicion de maladie et des usagers qui se plaignent de symptômes grippaux.
- Signaler immédiatement à la Centrale des Médecins de garde (0848 133 133) les cas d'usagers répondant aux critères suivants :
  - Fièvre (> 38 degrés avec thermomètre frontal) avec toux/difficultés respiratoires et suivre les consignes transmises par le médecin.
- Garder ces usagers à l'*extérieur* de la structure. Si l'usager est déjà dedans, l'isoler et lui faire porter un masque en attendant les instructions du médecin.
- Pour les usagers présentant de la fièvre (> 38 degrés frontal) mais sans symptômes respiratoires/toux, le protocole suivant s'applique :
  - Pendant la journée à l'Espace, le personnel appellera le Point d'Eau pour une éventuelle prise en charge de l'usager, via les numéros suivants, dans l'ordre :
    - 1) Direction : 021 624 84 70 ; en cas de non réponse :
    - 2) Réception : 021 626 26 44 ; en cas de non réponse :
    - 3) Infirmières : 021 626 26 45.
  - Le soir à l'Etape le personnel appellera l'EMUS (021 213 79 99).
- Garder les plans quotidiens de répartition des usagers par chambre, ainsi que la liste nominale quotidienne des usagers ayant fréquenté l'Espace, afin de permettre la traçabilité des usagers dans le cas où une enquête d'entourage doit être menée.
- En journée, le déplacement au Point d'Eau de l'usager présentant de la fièvre à l'Espace ou au bureau de Réservation se fera *avec port de masque obligatoire*. La nuit EMUS sera appelé en première ligne par les veilleurs.

## Aggravation de la situation

L'objectif de la Direction des sports et de la cohésion sociale est de maintenir les structures du dispositif d'aide sociale d'urgence le plus longtemps possible ouvertes, tout en préservant la santé et la sécurité du personnel. Dans le cas d'une propagation de la maladie, voire d'une pandémie, des mesures drastiques pourraient être prises par l'Office Fédéral de la Santé Publique et l'Office du médecin cantonal, qui pourraient nous contraindre à fermer les prestations. Pour précision : Dans le cas d'une libération temporaire d'obligation de travailler les employés de la ville recevront leur salaire pendant la durée de fermeture des prestations.

Les situations *intermédiaires* suivantes peuvent se présenter :

1. Le personnel d'accueil des structures devient insuffisant pour faire fonctionner les structures pour les raisons suivantes : maladies, refus de servir, quarantaines. Dans ce cas les options suivantes se présentent :

- Faire appel à la protection civile (PCi) pour épauler le personnel restant ou pour prendre en charge totalement l'exploitation des lieux et assurer une continuité des prestations (notamment préparation de nourriture, accueil, préparation des chambres). Un inventaire des besoins précis va être réalisé à ce sujet et transmis à la PCi, selon leur demande afin qu'ils puissent se préparer et évaluer les besoins en termes de personnel notamment.
- Faire appel à un renfort d'agents Protectas pour assister dans l'exploitation des lieux et assurer la continuité des services (notamment en ce qui concerne l'accueil et la surveillance). Peut être combiné à la PCi.

- Solliciter les veilleurs des hébergements pour assister dans la gestion du Bureau des Réservations, en cas de besoin de renfort en personnel au Bureau.

2. Une des structures d'accueil est appelée à fermer mais pas les autres (pour des raisons de contamination par exemple). Dans le cas des hébergements d'urgence nocturne, des efforts seraient faits pour temporairement optimiser et maximiser l'accueil dans les hébergements restants. Dans le cas de l'Espace, la prestation serait temporairement interrompue, en cas de nécessité de fermeture.